

PAR COURRIEL

Québec, le 15 janvier 2025

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.498**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 novembre 2024 dans laquelle vous demandez de recevoir les informations que vous décrivez comme suit :

« Nous sollicitons l'accès à l'information concernant l'appel de projets pour mieux répondre aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et conjugale. Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons obtenir les informations suivantes :

1. La composition du comité de sélection : Qui en sont les membres et selon quels critères ces membres sont-ils sélectionnés ?
2. Les critères de sélection des projets retenus/exclus : Quels principes et priorités ont guidé les décisions pour cet appel à projets ? (*sic*) ».

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des documents faisant état des renseignements détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant votre demande.

Vous remarquerez que des passages ont été protégés puisqu'ils sont constitués de renseignements appartenant à des tiers qui ne peuvent être communiqués sans leur consentement, et ce, conformément aux articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (loi).

... 2

D'autre part, nous vous informons que certains documents répondant au libellé de votre requête ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance, de brouillons, d'analyses, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que des renseignements financiers qui pourraient procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de l'organisme, et ce, conformément aux articles 9 alinéa 2, 14, 22 et 37 de la Loi.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2